

lieux où s'étendra notre Visite: eh ! comment pourrions-Nous épargner nos travaux et nos sueurs, pour un troupeau au salut duquel Nous sommes obligé de sacrifier, s'il étoit nécessaire, notre sang et notre vie? Tout ce que Nous demandons de vous, N. T. C. F. c'est que vous ne méconnoissiez pas dans notre bassesse J. C. qui va vous visiter en notre personne; *et que si notre présence n'a rien que de foible et de commun, notre discours rien que de simple et de vulgaire aux yeux de la sagesse mondaine, vous ne laissiez pas de croire que c'est Dieu lui-même qui vous parlera par notre bouche, et qui vous paroitra sous les dehors humilians de notre misère.* Avec ces dispositions, vous ne manquerez pas de retirer un grand fruit de la Visite Pastorale, quelque soit l'indignité du Pasteur; parce que les dons de Dieu sont sans acception de personne, et que *l'Esprit-Saint souffle où il veut, indépendamment des instrumens dont il peut se servir pour se communiquer aux Fidèles.*

Et vous, Ministres du Seigneur, nos co-opérateurs dans le noble ouvrage de la sanctification des âmes, souvenez-vous qu'il vous appartient spécialement de préparer les voyes à celui qui vient visiter vos peuples dans sa miséricorde, et de disposer par vos instructions à recevoir les douces influences du *Soleil de Justice qui se lève pour les éclairer.* Représentez leur avec force l'importance des moyens de salut que leur offre aujourd'hui la Bonté Divine; et engagez les à prévenir, par leur correspondance à la grâce, les malheurs de ce jour terrible où le Juge Souverain des vivans et des morts les visitera *dans sa colère, et les reprendra dans sa fureur.*

ACES-CAUSES, le Saint-nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit, pour l'ordre de la Visite.

1°. Nous nous rendrons à *St. Marie*, — — — — — le *mercredi saint* — — — — — prochain, après-midi. Environ une demie-heure après notre arrivée, on fera une instruction familière ou conférence, à l'issue de laquelle Nous ferons notre entrée à l'Eglise en la manière prescrite dans le Rituel: puis, après une courte exhortation, Nous donnerons la Bénédiction du St. Sacrement.

2°. Le lendemain, il y aura des Messes distribuées dans la matinée pour la commodité des communians. A dix heures, la Messe de la Visite et le Sermon: après quoi, Nous donnerons la Confirmation aux personnes à jeun, préparées par les Confesseurs, et jugées suffisamment instruites par leur Curé, dont elles présenteront un billet. *Sur le soir, les exercices pour la nuit du lendemain de la visite.*

3°. Nous terminerons la Visite, le *dimanche saint*, — — — — — avant midi, par le salut ou la Bénédiction du St. Sacrement.

4°. Nous ferons, dans le temps qui nous sera le plus commode, la visite du Tabernacle, des Ornaments, des Fonts baptismaux, et du Cimetière, ainsi que l'examen des comptes de la Fabrique, que les Marguilliers tiendront prêts à Nous être présentés. Mr. le Curé pourra aussi à ce qu'un inventaire du linge et des ornemens de l'Eglise soit dressé, aussi bien qu'un tableau des Indulgences et Messes de fondations, s'il y en a. Nous rechercherons particulièrement si les Ordonnances données par Nos Seigneurs les Evêques dans les Visites précédentes ont été exécutées.

5°. Mrs. les Curés auront soin de préparer par de fréquens catéchismes ceux qui se disposent à la Confirmation, et de conserver les billets qui renferment les noms des confirmés, pour les inscrire ensuite dans les Registres de la Paroisse.

6°. Les Confesseurs nommés pour la Visite auront, tant qu'elle durera, le pouvoir d'absoudre des censures et cas réservés, et les facultés les plus amples pour la reconciliation des pénitens.

7°. Par indult du Soverain Pontife, tous les Fidèles qui, s'étant confessés avec une véritable contrition, communieront pendant la Visite, et prieront pour les nécessités de l'Eglise suivant son intention, gagneront une indulgence plénière.